



Commune de BOURGHELLES

Commune de
Bourghelles
9, rue Clémenceau
59830 BOURGHELLES
Tél. 03 20 84 50 31
Fax 03 20 79 42 51

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

NOUS, MAIRE DE BOURGHELLES

Vu le code des communes : articles L 131-1 à L 131-5 ;
Vu le code de la route notamment ses articles R 36 et suivants ;
Vu le code pénal ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité d'empêcher la circulation et le stationnement sur l'itinéraire de la course cycliste "**PARIS-ROUBAIX PROFESSIONNEL et PARIS ROUBAIX JUNIOR**" organisée par l'ASO (Amaury Sport Organisation) le 13 avril 2025,

ARRETONS

ARTICLE 1 - Le stationnement de tous véhicules est interdit le **Dimanche 13 Avril 2025 de 8h00 jusqu'à la fin de la course**, sur les trottoirs et chaussée des V.O de la plaine et rues Barthou, Place du Général de Gaulle, Clémenceau (à partir du croisement de la rue Barthou jusqu'à la rue Foch), Foch (de la rue Clémenceau jusqu'au croisement de la rue Briand), Briand, pavé des 4 chemins, Chaussée Brunehaut ainsi que dans les champs et pâtures situées sur le parcours, sauf cas exceptionnel autorisé par la mairie.

ARTICLE 2 - La circulation de tous véhicules est quant à elle interdite à compter de **10h00 le Dimanche 13 Avril 2025 jusqu'à la fin de la course**, sur les V.O de la plaine et dans les rues Barthou, Clémenceau (à partir du croisement de la rue Barthou jusqu'à la rue Foch), Foch (de la rue Clémenceau jusqu'au croisement de la rue Briand), Briand, pavé des 4 chemins et Chaussée Brunehaut.

ARTICLE 3 - Le Chef de la brigade de Gendarmerie de CYSOING, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bourghelles, le 20/01/2025
Le Maire:
Francis Sarre